



Rappel charges locatives 2008

Par **goldkey**, le **05/08/2009** à **11:31**

Bonjour,

Cette semaine j'ai eu l'heureuse surprise de recevoir de la part de mon propriétaire le récapitulatif des charges 2007 avec un rappel de 70€!!

Total des charges 2007 : 1081,95€

Le détail est le suivant :

- 1er trimestre: 294,44€
- 2eme trimestre: 294,44€
- 3eme trimestre: 105,53€
- 4eme trimestre: 316,60€

Pour la petite histoire, l'appartement a été occupé par un autre locataire pendant les 2 premiers trimestres (il serait parti fin du mois de juin si j'en crois ce que le propriétaire m'avait indiqué quand j'ai signé le bail au mois d'août 2008).

Personnellement j'ai intégré cet appartement au 1er septembre 2008 (date indiqué sur le bail).

Les 2 premiers trimestres de charges ont donc été réglés par l'ancien locataire et les 2 seconds ont été réglés par moi-même.

Cette semaine j'ai donc eu le solde des charges 2008 avec un appel de fonds de 70€ pour les charges 2008.

Ma question est donc pourquoi devrais-je prendre en charge cette différence et pas l'ancien locataire sachant que dans ces charges il y a des charges fixes (garages, charges communes...) mais aussi des charges variables comme l'eau.

Merci d'avance pour votre aide.